

Madame, Messieurs les Députés
Monsieur le Sénateur
Monsieur le Représentant du Maire de Toulouse

Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse, Chancelier des universités,

Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Toulouse
Monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulouse
Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Toulouse
Madame la présidente du Conseil des Prudhommes de Toulouse

Monsieur le représentant du Président de la Chambre régionale des comptes
Monsieur le Commandant de la Région de Gendarmerie de Midi-Pyrénées
Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Garonne
Madame la directrice de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire
Monsieur le directeur de l'école nationale supérieure d'application de la police nationale

Messieurs les Bâtonniers des avocats de Toulouse et de Montauban
Madame la Présidente de l'Ecole des avocats Sud-ouest Pyrénées

Monsieur le président de la Chambre interdépartementale des notaires
Monsieur le président de la chambre des commissaires aux comptes
Monsieur le président de la chambre des experts comptables
Monsieur le représentant du président de la Chambre des huissiers

Monsieur le représentant de la Chambre de commerce et d'industrie

Mesdames et Messieurs les professionnels qui participez à la conception et la dispense des enseignements à la Faculté de droit et qui nous aidez dans l'insertion professionnelle des étudiants

Monsieur le président de l'université Toulouse 1 Capitole,
Monsieur le président de l'INPT,
Madame la représentante du président de l'Université Paul Sabatier,
Monsieur le Doyen de la faculté de Droit de Perpignan

Chers membres du conseil de Faculté

Mesdames et Messieurs de la scolarité de droit, du service des formations professionnalisés, des administrations et bibliothèques

Chers Collègues, Chers parents
Mes Chers étudiants bien aimés et chers amis

Je vous invite à vous projeter en 2042, Toulouse est la Capitale du sud de l'Europe et l'amphithéâtre **Henri ROUSSILLON** de la Faculté de droit de Toulouse est bondé de monde pour la cérémonie de rentrée solennelle.

L'université de Toulouse est une des meilleures du monde, classée dans le top 5 de Shanghai, la Faculté de droit est une des 3 meilleures d'Europe, sa recherche est mondialement connue

dans les domaines divers. *Ses étudiants ont un taux d'insertion professionnelle proche de 100% grâce à un enseignement de qualité assurée par des enseignants universitaires et professionnels du droit.*

Dans cet amphi ROUSSILLON se trouvent côte à côte, une jeune femme de 52 ans, qui avait donc **22 ans en 2012**, était lauréate en Master 2 et désormais Notaire à Toulouse et sa fille de 20 ans, Major de la licence en droit, 2ème année. **La première raconte à la seconde la cérémonie de 2012 et les années qui ont suivi.**

Cette année là, commence-t-elle, c'était la première rentrée du nouveau doyen qui avait été élu à la suite de la nomination de Bernard BEIGNIER en qualité de Recteur de l'Académie d'Amiens et le trac l'avait empêché de dormir toute la nuit précédant la rentrée.

C'était une rentrée spéciale s'accompagnant de plusieurs innovations pour la Faculté que le doyen avait relevé :

1 – La Faculté s'était inscrite davantage dans une démarche de **développement durable**, ce qui explique qu'elle est aujourd'hui (**en 2042**) la première faculté de droit verte. Avec la formation systématique des enseignants aux nouvelles techniques de l'information et de la Communication, *avec l'aide du service TICEA de l'université Toulouse 1 Capitole*, la Faculté avait fait disparaître progressivement les documents papier. La **Faculté s'était adaptée au 21^e siècle.**

2 – La Faculté s'était engagée progressivement dans une **démarche qualité**, avec l'aide précieuse de la cellule développement durable et qualité. Ainsi, les cours et travaux dirigés étaient devenus interactifs, des comités de perfectionnement avaient été mis en place avec l'aide des professionnels du droit et du chiffre, l'évaluation systématique des enseignements avait permis d'en faire une Faculté très **professionnalisante.**

3 – La **professionnalisation** avait été érigée en dogme par le doyen et ses successeurs : participation des professionnels du droit à la conception et à la dispense des enseignements dès la Licence 1ère année, participation de ces mêmes professionnels à des modules vie professionnelle dans lesquelles ils apportent leur éclairage aux étudiants sur leurs métiers, des stages multiples.... Ceci expliquait sans doute **le taux d'emploi proche de 100% qu'a la faculté aujourd'hui** (en 2042).

4 – Cette **professionnalisation** avait occupé une grande partie du mandat du Doyen. En effet, il avait indiqué que la Faculté poursuivrait sa politique de création de filières innovantes, fondées sur l'articulation entre le droit et les compétences complémentaires, ce qui devait progressivement contribuer à faire de la Faculté une **autoroute vers l'insertion professionnelle.**

Ainsi, après la création des filières « droit et langues » et « droit et économie » (avec l'Ecole d'économie de Toulouse), la filière « droit et gestion » (avec l'IAE) serait créée en 2013, puis « droit et histoire de l'art » (en collaboration avec l'université de Toulouse le Mirail) en 2014 et « droit et science politique » en 2015 (avec l'IEP de Toulouse) *tout cela avait conféré aux étudiants juristes un avantage concurrentiel important.*

Cette politique complétait la création du **Collège Supérieur du Droit**, qui devait permettre aux étudiants de la Faculté de droit de donner de grands noms au service de la France. Avec plus de **400 étudiants payant des droits d'inscription de 150 euros** (exonération pour les

boursiers) ce collège particulier, qui délivrait un DU en trois ans, avait été cité comme exemple de **formation innovante excellente** par Monsieur le premier président de la Cour des comptes dans un référé du 20 juin 2012.

5 – Le doyen avait continué sur sa passion favorite, **l’insertion professionnelle** facilitée des étudiants en indiquant la création en septembre 2012 d’un **Cercle CUJAS** fédérant tous les partenaires de la Faculté de droit. Ce cercle dynamique était composé de membres du conseil de facultés – *dont le Premier président de la Cour d’appel ou les directeurs juridiques d’Airbus et de Fabre Dermo cosmétique* – mais aussi des différents professionnels du droit et du chiffre. **Il remercia d’ailleurs tous les professionnels qui participaient activement à la bonne marche de la faculté de droit**

Dans le même objectif avait été mis en place en décembre 2012 un **Cercle MARTY/HAURIOU** des anciens étudiants et enseignants de la Faculté de droit pour créer un esprit de corps. Le doyen avait demandé à Monsieur Jean-Pierre BEL, président du Sénat, de bien vouloir présider ce cercle, car le 2^e personnage de l’Etat était un ancien étudiant de la Faculté de droit. Le doyen avait été ravi de relever que Madame Sylvia PINEL, ancienne étudiante de la faculté de droit – une de ses anciennes étudiantes – était au service de la France, en qualité de Ministre chargé du Commerce et avait indiqué sa fierté qu’elle soit membre du Conseil de Faculté.

6 – Le doyen avait précisé que toutes ces innovations se doublaient d’une **attention particulière pour les étudiants en difficulté**. Des dispositifs avaient mis en place pour détecter, anticiper ces difficultés et le cas échéant y remédier.

L’anticipation était principalement l’œuvre des universités d’été. D’abord celle à destination des bacheliers pour servir de pont entre le lycée et la Faculté de droit. Monsieur le Recteur y avait été très sensible. Il s’agissait d’aider l’étudiant bachelier à s’adapter rapidement à l’université, avant même le début de l’année. L’été à l’université de Toulouse n’était pas uniquement utilisé en Province, comme l’avait écrit un grand journal national pour faire des films mais pour aider les étudiants bacheliers. *Le succès des universités d’été de la faculté de droit avait d’ailleurs été cité en exemple par Madame le Ministre de l’ESR*. Ce succès avait incité la Faculté à étendre cette action pour les étudiants déjà en L1 et en L2 et les jeunes doctorants et les collègues devaient être remerciés.

La détection était aussi le fait des dispositifs mis en place dans le cadre du PRL

La faculté manquait pourtant de moyens car ses effectifs augmentaient et ses moyens stagnaient. Malgré ses faibles moyens, la Faculté avait pourtant pris sa part dans l’orientation des lycéens. Sous l’autorité de Monsieur le Recteur, **elle participait à la formation des formateurs appelés à dispenser l’enseignement droit et grands enjeux du monde contemporain en Terminale L.**

7 – Puis, poursuivit la jeune narratrice de 52 ans, le doyen avait évoqué la recherche. Il avait notamment indiqué que dans un référé demeuré depuis lors célèbre, Monsieur le Premier président de la Cour de la Compte avait, tout en relevant le manque de moyen des Facultés de droit, indiqué que les centres et instituts de recherche en droit étaient très nombreux et manquaient de visibilité. Or, la recherche était l’autre axe majeur de l’action de ce doyen. Il avait relevé pour s’en féliciter que plusieurs centres de recherche de la faculté de droit avaient été évalués par l’AERES A+ ou A mais aussi qu’il y avait eu des B. En cette année olympique, il était question de se hisser sur la plus haute marche du podium. Il avait loué l’effort effectué par des collègues de droit public qui avaient fusionné deux centres pour créer

un Institut Maurice Hauriou qui progressivement devenait l'un des meilleurs centres de France et avait formulé le vœux qu'il devienne l'un des meilleurs d'Europe. Il avait évoqué deux pistes :

La première était **la poursuite des regroupements entre les centres de droit**, ce qui avait abouti à un Institut Maurice Hauriou composé de juristes privatistes et publicistes, comme l'était d'ailleurs MH. C'est pour cela d'ailleurs dit la jeune dame à sa fille qu'il n'y a aujourd'hui (en 2042) que trois centres de recherches à la Faculté de droit. Car comment justifier un institut de droit privé à côté d'un centre de droit des affaires ? Le droit des affaires n'est-il pas le droit privé ? Comment justifier un IEJUC à coté d'un IDP, d'un IMH ? **Les centres de droit doivent continuer à fusionner avait suggéré le doyen, en créant une structure de la gestion commune.**

Il avait également noté l'excellent niveau de la publication des juristes, certes encore nationale et avait proposé que la faculté finance l'internationalisation de cette recherche individuelle. Il avait également loué le bon niveau de la recherche collective, car l'année avait été riche en colloques de très haut niveau, tous publiés dans de prestigieuses collections.

Cette année là, poursuivit la notaire de 52 ans, la Faculté de droit rappela à la société son **attachement à une concurrence « juste et non faussée »** selon les termes mêmes du référent du 1^{er} président de la Cour des comptes. Il est urgent de la rétablir en élaborant un **cadre concurrentiel bien précis**. En effet, les Facultés de droit doivent accueillir tous les bacheliers, sans distinction. Or, l'Ecole de droit de sciences po Paris par exemple, les projets de Haute Etudes Appliquées du Droit... foisonnent avec plus ou moins l'accord du Gouvernement.

D'une côte l'excellence, de l'autre l'élitisme. D'un côté, le Facultés de droit qui ne peuvent en principe pas sélectionner, ni fixer leurs droits d'inscription, dont les effectifs augmentent sans cesse. De l'autre, ces écoles hors de prix, certaines étant pourtant dans le domaine public. Malgré ses moyens insuffisants, grâce à des filières innovantes, la Faculté de droit de Toulouse offre le meilleur des grandes écoles et de l'université, avec un niveau de travail égal aux classes préparatoires à un grand nombre d'étudiants mais fautes de moyens ne pouvant être étendus à tous. Je sais bien que la période est celle des « vaches maigres » : Mais comment ne pas lancer un appel aux pouvoirs publics pour une augmentation de nos moyens mais aussi au président d'UT1 pour une répartition différente des moyens ?

Le doyen continua en exprimant **sa colère** en ces termes. Lors des IDEFI, la Faculté de droit avait proposé un **projet DECCA** pré sélectionné mais pas retenu. Or, dans ce projet fait par et pour le service public, il y avait tous les ingrédients de ce que sera fait l'avenir : cours en petits groupes, interactivité plus forte enseignants étudiants, contrôle continu obligatoire , enseignements théoriques et pratiques dispensés en français et anglais par des universitaires et des praticiens, sélection à l'entrée d'un M en 4 semestres, année de césure... **Bref adaptation permanente de l'enseignement aux nécessités de la vie professionnelle...** et tout cela au plus grand nombre et à des couts très bas. C'est cela que veulent faire nos concurrents, avec des frais d'inscription très élevés... mais sans notre savoir-faire. Je prédis qu'avec les feuilles qui tombent vont également tomber de nombreuses fausses écoles de droit qui n'ont que des frais publicitaires pour envahir les médias (*sans aucun contenu précis, comme d'ailleurs le sont certaines des préparations privées aux examens divers en droit*). J'avoue ne rien comprendre. Je cherche toujours où est l'innovation dans certains projets dit innovants des autres « Ecoles » de droit. Comme il a été bien résumé, **dans les Facultés de droit, on enseigne le droit alors qu'ailleurs, on enseigne du droit. Là est la nuance.**

Cette année là, ajouta la jeune dame, **l'université de Toulouse était en pleine construction.** Le doyen appela donc de ses vœux une structure fonctionnelle, avec une gouvernance réaliste

simplifiée, privilégiant la démocratie représentative, l'élection devant être privilégiée non seulement pour le CA mais aussi le directoire. Il commença par indiquer que l'université de Toulouse est une chance et qu'il convenait de ne pas avoir peur d'elle. Il ajouta plus solennel : Mesdames et Messieurs les présidents, directeurs et représentant des établissements, Chers collègues, Il y a plus de choses qui nous rapprochent par rapport à celles qui nous divisent N'est-il pas temps de dépasser nos divisions respectives pour construire l'avenir ? L'histoire jugera chacune et chacun d'entre nous et son jugement sera terrible. *Seront-nous considérés comme des égoïstes qui n'ont pensé qu'à leur égo plutôt qu'à l'intérêt des étudiants et de la Communauté scientifique ?*

N'est-il pas temps, à la veille d'une loi cadre sur l'enseignement supérieur, de s'entendre sur le minimum en attendant justement cette loi cadre ? **La signature commune avec une première ligne exclusive Université de Toulouse ne fait-elle pas partie de ce minimum ?**

La Faculté de droit n'est pas donneuse de leçons : son histoire est cependant riche d'enseignements et ses doyens ont un savoir faire en la matière. Le Doyen Marty avait donné l'exemple en acceptant la transformation de la Faculté de droit lorsque cela était opportun. Est-ce que des divergences minimales doivent nous empêcher d'avancer ?

Je voudrais vous dire que ces divergences ne sont d'ailleurs pas liées aux différentes universités mais à la conception que chacun se fait des éléments de cette construction. Pour les juristes par exemple, une chaire ce n'est pas uniquement l'occasion de faire venir un collègue étranger avec un salaire pharaonique, mais la possibilité de faire travailler un collègue de l'UT et un collègue étranger avec une équipe pour s'enrichir mutuellement pour une certaine durée limitée. Au-delà de tout, personne ne doit oublier que plus que l'action de recherche il y a l'acteur de la recherche, l'humain, l'homme ou la femme. **J'ai bon espoir, les récentes avancées incitant à l'optimisme. Je compte sur les collectivités locales et territoriales, les élus, sur vous Monsieur le Recteur, Professeur agrégé des facultés de droit, doyen honoraire de faculté de droit, pour apporter vos lumières.**

Alors même que le premier président de la Cour des comptes rappelle l'importance du droit, **qu'avons-nous fait de la première discipline d'enseignement supérieur en France qu'est le droit ?**

Que faites vous de la contribution de la Faculté de droit de Toulouse, fille aînée de l'université de Toulouse car héritière de la faculté de droit canonique créée en 1229 ?

Que faites vous de cette Faculté représentant plus de 10 400 étudiants : plus d'un étudiant sur deux de l'université Toulouse 1 capitole et près d'un étudiant sur 10 environ de la future université de Toulouse ? **Elle a la masse critique pour être à elle seule un collège de la future université de Toulouse.**

Est-il normal qu'elle ne soit même pas institutionnellement associée ou représentée dans les groupes de travail construisant l'université de Toulouse ? C'est tout le débat de la représentativité des composantes dans l'université de Toulouse qui se pose.

Comprenez-moi bien : il s'agit non d'une plainte mais d'une souffrance et d'une déclaration d'amour (au sens Shakespeare). La Faculté de droit aime et est très attachée à l'université de Toulouse. Elle participe à sa construction, comme le montre les exemples de Montauban et bientôt de Tarbes, avec leur diversité respective. Elle compte prendre toute sa part dans cette construction en apportant son analyse. Le savoir n'est-il une collecte, chacun devant apporter sa part.

Cette année là, poursuivit la jeune narratrice de 52 ans, certains partenaires de la Faculté de droit étaient inquiets. Le doyen avait interpellé les élus en ces termes

Madame et Messieurs les parlementaires, députés de France et député européen, sénateurs

Je voudrais m'adresser particulièrement à vous et vous demander, que dis-je, vous supplier de m'entendre

Une Faculté de droit de Toulouse comme celle qui existe dans mes rêves pour 2042 suppose des partenaires forts. Ces derniers ont besoins de votre soutien

Que serait la Faculté de droit sans le Notariat à la française ? Je n'ose l'imaginer alors même que de l'Europe nous viennent des propositions pas très sensées de libéralisme inopportuns.

Qui mieux que vous, élus pouvez agir auprès de la Chancellerie convaincue du maintien d'un notariat de qualité assurant cette mission de SP ? Monsieur le président Cathala comme son prédécesseur Monsieur le président Flora et tous les notaires sont des partenaires naturels : De grâce aidez les : en les aidant, vous nous aidez et vous aidez le faible contre le fort en défendant le droit continental.

Une Faculté de droit forte suppose une Cour d'appel et des tribunaux ayant des compétences les plus élargies, des avocats bien formés, une école des avocats au sein de la faculté. La solution provisoire actuelle doit donc demeurer provisoire. Je sais quel est l'attachement de la Présidente de l'Ecole, ma chère Emmanuelle, pour la Faculté, comme l'est celui du Bâtonnier Saint Geniest. La Faculté suggère que l'Université Toulouse 1 Capitole loue à l'Ecole des avocats, à des conditions très avantageuses, des locaux qui lui permettent de mieux préparer son installation définitive dans la Faculté.

J'implore votre aide, Chers parlementaires français et européens, chers élus des collectivités locales et territoriales, pour le retour à Toulouse des compétences supprimées ou tout au moins le non départ de nouvelles compétences vers Bordeaux.

Cette année là poursuivit la jeune notaire de 52 ans, une promotion de lauréats bien formés et leurs familles attendaient que le doyen finisse son discours pour que les personnalités leur remettent leurs prix. Mais le doyen continua en leur disant qu'ils étaient la graine qu'avait semée la Faculté de droit, avec l'aide d'enseignants de très grande qualité, d'une scolarité de droit Licence et Master Semestre 1 et 2 dirigés par un duo de choc – Monsieur Jean Baptiste Hebraud et une des drôles de dame du Doyen, Madame Nathalie Mertiny, blonde comme l'est une DD qui se respecte. Ce Duo de choc était à la tête de la meilleure scolarité d'Europe et la faculté avait bénéficié de leurs aides précieuses et de celle de leurs collaborateurs. Le doyen cita également le service des formations professionnalisées, dirigé par l'autre drôle de dame du doyen – une brune cette fois – Madame Elda Grellier, véritable architecte égyptienne, petite par la taille, grande par le talent, qui à la tête d'un groupe de jeunes femmes très compétentes avaient grandement œuvré en faveur de cette professionnalisation accrue. Et le comme les étudiants, amateurs de cinéma cherchaient qui était la 3^e drôle de dame du doyen, il ne fit pas durer le suspens et cita Madame Hélène Fraiz, ancienne chef de la scolarité droit, désormais à la cellule développement durable et qualité qui avait beaucoup contribué et continuait à accompagner cette Faculté dans ses défis. Il avait également remercié sa fidèle secrétaire – Madame Odette Mattio – et son correspondant financier, dont il avait regretté qu'il soit en CDD, ainsi que tous les personnels des bibliothèques, des services centraux....Il profita d'ailleurs pour remercier sa collègue Anne Laure Thomat qui à la tête d'une vraie ruche de jeunes doctorants avait organisé cette rentrée ainsi que les **éditions Dalloz, LexisNexis et Lextenso** qui avaient grandement contribué aux prix apportés aux étudiants.

Que s'est-il passé par la suite, lui demanda alors la fille intriguée et impatiente comme toute jeune fille de son âge. Je n'ai pas fini mon histoire, lui répondit délicatement la mère, avec autorité.

Ceux qui écoutaient le doyen pensaient qu'il évoquait ses rêves à haute voix. Il interpella le public de l'amphi en leur demandant quel pouvait être le vœux des « dames » qui travaillaient dans les manufactures de tabacs des allées de Brienne ? Pouvaient-elles simplement rêver qu'à leurs places, quelques années plus tard, il y aurait des futurs dirigeants et cadres de la société ?

Puis le doyen ajouta à destination des étudiants :

Chers lauréats, Gardez l'espoir vivant. Vous avez travaillé durs pour y arriver, aidés par vos enseignants universitaires et professionnels et vos familles. Ne laissez pas mourir vos rêves : retrousses vos manches, suivez les conseils de vos guides et vous y arriverez. **Contrairement à ce qu'a écrit un journal national d'information, à la faculté de droit de Toulouse, le droit fait rêver et réussir car la faculté a aujourd'hui un très bon taux d'insertion professionnelle.**

Les rêves sont permis si nous regardons dans la même direction c'est-à-dire si nous nous aimons au sens d'Antoine de Saint-Exupéry : s'aimer disait-il, ce n'est pas se regarder l'un l'autre, mais c'est regarder ensemble dans la même direction.

Celle d'une ville de Toulouse, de collectivités locales et territoriales, d'élus locaux, nationaux et européens, d'un Recteur juriste apportant leur soutien à l'enseignement supérieur.

Une Faculté de droit compétitive au sein d'une université de Toulouse dans le top 5 des meilleures universités du monde.

Un Faculté de droit **qui ne laisse personne au bord de la route** en assurant une insertion professionnelle facilitée de ses étudiants et une rémunération au niveau de leur formation et une recherche de qualité.

Une Faculté **moderne, ouverte vers l'Europe et le monde, répondant aux défis du 21^e siècle.**

Une Faculté **jamais prétentieuse, parfois orgueilleuse, très ambitieuse** mais toujours modeste et humaine.

Merci à toutes et à tous d'avoir écouté les rêves d'un doyen et de l'aider à les réaliser.